



Location avec ami-garant qui ne vivra pas avec nous pacsés

Par **lupin**, le **21/04/2012** à **10:40**

Bonjour,

Je vais essayer d'être clair. Pacsé avec mon ami, étudiant étranger (avec carte)sans ressources, nous vivons actuellement dans un appartement que nous devons quitter ayant perdu mon travail. Impossible de relouer avec notre dossier actuel. Donc un ami fonctionnaire se propose de louer "officiellement" avec l'un de nous pour faire passer le dossier auprès d'une agence. Il est propriétaire de son appartement et ne vivra bien sur pas avec nous. Difficile de faire cette démarche mais les agences préfèrent l'hypocrisie à la vérité... Nous cherchons donc un deux pièces qui officiellement sera loué par deux personnes dont l'une ne vivra pas dedans mais une autre qui sera "chez" pour ses papiers administratifs

Faut il mieux :

Déclarer sur le bail l'ami-garant et moi qui suis au chômage

ou

L'ami-garant et mon ami étudiant étranger ?

Car nous sommes pacsés et du coup j'ai peur que pour le renouvellement de sa carte on s'étonne que l'un de nous soit "hébergé" chez l'autre qui a un bail avec une autre personne donc je ne sais pas s'il vaut mieux que ce soit lui qui ait une adresse "fixe" et moi "chez" ? il me semble mais je ne sais pas

Ancien cadre je découvre la dure loi de la jungle en restant dans les clous mais c'est dur...